

Table des matières

Paieement en ligne	3
Qui est Mangopay ?	3
Fonctionnement	3
Conditions	4
Ouverture de compte	4
Questions préalables	4
Votre dossier Mangopay	5
3 - Envoi des documents administratifs	5
4 - Configuration	7
Récupérer les fonds après la distribution	7
Validation de distribution	7
Virement	7
Remboursements	7
Contraintes	8
Questions fréquentes	9

Paielement en ligne

Dernière version : Janvier 2021

Vous trouverez ici toutes les informations nécessaires pour mettre en place le paiement en ligne lors de la commande avec notre prestataire Mangopay.

Qui est Mangopay ?

Mangopay est un partenaire technique qui nous permet de traiter les paiements par carte bancaire sur Cagette.net. Mangopay est une filiale du Crédit Mutuel Arkea et travaille avec des sites webs connus comme Ulule, Leetchi ou La Ruche qui dit Oui. Plus d'informations sur

<https://www.mangopay.com/fr/>

Fonctionnement

Vos clients pourront payer leur commande directement après avoir choisi leurs produits sur Cagette.net en utilisant leur carte bancaire (VISA, Mastercard...), comme sur n'importe quel autre site de e-commerce. Notez qu'il est possible d'offrir à vos clients/adhérents le choix avec les [autres modalités de paiement](#) proposées par Cagette.net comme le paiement par virement ou sur place en chèque/liquide.

Chaque groupe Cagette configuré pour recevoir du paiement en ligne recevra l'argent issu des commandes sur son propre "wallet" (portefeuille virtuel). Vous pourrez ensuite déclencher manuellement des virements du wallet vers votre compte bancaire réel, une fois la vérification des paiements réalisé.

Ce système est adapté aux projets qui souhaitent proposer à leurs clients/adhérents de payer livraison après livraison (incompatible avec les cagnottes).

Il est possible par ailleurs de paramétrer plusieurs comptes bancaires pour un même utilisateur.

Ce mode de paiement est donc pour :

- Les producteurs qui sont seuls sur leur groupe Cagette (par ex : groupe Cagette de retrait à la ferme),
- Les groupements d'achat ayant un compte bancaire (il faut donc avoir créé au préalable une structure juridique type association ou coopérative)
- Les projets collectifs de producteurs ayant un compte bancaire commun (il faut donc avoir créé au préalable une structure juridique type association, GIE, coopérative,...)

Ce mode de paiement **n'est pas adapté** pour :

- Les contrats AMAP ou autres systèmes avec un seul paiement pour plusieurs livraisons
- Les regroupements de producteurs ou de consommateurs qui n'ont pas d'association avec un compte bancaire.
- Si vous êtes une personne physique. Seuls les associations ou les professionnels peuvent ouvrir

un “compte vendeur” sur Mangopay.

Conditions

Des frais de 3% HT (3.6% TTC) sont prélevés automatiquement sur les paiements effectués. Les frais **NE s’ajoutent PAS** en plus du prix indiqué sur Cagette.net. Pensez-y lorsque vous définissez vos prix de vente !

Ces 3% HT de frais sont composés de la façon suivante : :

- Environ 2.6% pour payer les frais prélevés par Mangopay (les frais réels sont de 1.8% + 0.18 € que l’on a lissé pour réduire l’impact des frais fixes sur les petites commandes)

Environ 0.4% pour :

- le support Cagette.net (si vous ou vos clients avez des problèmes, il est important que l’on puisse vous répondre rapidement)
- La maintenance du système

Des justificatifs vous seront mis à disposition afin que vous puissiez récupérer la TVA sur les frais de transaction (dans la mesure où votre fiscalité le permet).

Vous et vos clients/adhérents devrez accepter les [conditions générales d’utilisation de Cagette.net](#) et de [Mangopay](#)

Votre entreprise est établie dans un pays de l’Union Européenne, et vos produits sont vendus en EUROS (€)

Ouverture de compte

L’ouverture de compte est gratuite.

Les manipulations indiquées sont à faire une première fois sur un groupe Cagette que vous administrez. Il sera ensuite possible de relier votre compte ouvert aux autres groupes Cagette que vous administrez.

Il vous faut pour cela aller sur la page Paramètres du groupe en question, puis l’onglet “Paiement en ligne”. Là, il vous faut suivre les différentes étapes présentées.

Questions préalables

Pour pouvoir ouvrir un “compte vendeur” chez Mangopay, vous devez vous assurer de quelques éléments :

Assurez vous que le responsable légal de votre structure (asso ou société) a un compte sur Cagette.net et fait partie de votre groupe. La fiche de cette personne doit être complète, c'est-à-dire indiquer son nom et prénom, adresse, nationalité, pays de résidence.

Pour définir le représentant légal, allez dans “paramètres”, “paiement en ligne”, “créer un compte Mangopay”. Vous verrez alors si vous ou un autre membre du groupe dispose déjà d'un compte Mangopay. Vous pourrez alors faire le choix de relier un compte existant ou bien de créer un nouveau.



Votre dossier Mangopay

Allez sur la page “paiement en ligne” (ou “dossier mangopay”) de l’onglet “paramètres”. Comme indiqué, saisissez les informations au sujet de la structure qui va collecter les paiements :

- Information sur le représentant légal (nom, adresse)
- Informations sur la structure légale (type, adresse)

Attention, le choix du type de structure légale impacte les documents demandés à l'étape suivante.

3 - Envoi des documents administratifs

Il vous suffit de télécharger directement depuis l’application de Cagette.net les pièces justificatives vous concernant.



Fonction de votre situation, vous devrez fournir :

Si vous êtes une micro-entreprise ou exploitation individuelle :

- Preuve d'identité du représentant légal (scan recto-verso carte d'identité valide ou passeport valide)
- Preuve d'enregistrement de votre entreprise (certification d'inscription au répertoire SIRENE de moins de 3 mois, aller sur <https://avis-situation-sirene.insee.fr/> pour l'obtenir en 2 clics)

Pour une exploitation en nom propre, il vous faut sélectionner dans statut juridique "Micro entreprise" puis joindre carte identité et attestation répertoire Siren (pas de K-bis pour ce statut).

Si vous êtes une société :

- Preuve d'identité du représentant légal (scan recto-verso carte d'identité valide ou passeport valide)
- Preuve d'enregistrement de votre entreprise (kbis de moins de 3 mois ou équivalent)
- Les statuts

Nom, Prénom, adresse, date de naissance, lieu de naissance, nationalité des actionnaires qui possèdent plus de 25% de l'entreprise

Si vous êtes une association :

- Preuve d'identité du représentant légal (scan recto-verso carte d'identité valide ou passeport valide)
- Preuve d'enregistrement (récépissé de création émis par la préfecture)
- Les statuts

Important : Pensez à soumettre votre dossier Mangopay au moins 10 jours avant l'ouverture des commandes, car en cas de pièce manquante, la validation du dossier peut prendre du temps.

4 - Configuration

Dans votre dossier Mangopay, vous pouvez revenir sur la page des pièces justificatives pour vous assurer que tous les documents fournis correspondent. Si vous venez juste d'envoyer les pièces administratives, attendez quelques jours et revenez voir si votre dossier est validé.

Une fois votre dossier validé, vous pouvez activer le paiement en ligne dans les groupes de votre choix : Dans l'onglet "Paramètres", cliquez sur "modifier les propriétés" Cocher "gestion des paiements" Dans l'onglet "Paramètres", puis "moyens de paiement", cochez "Carte bancaire" et éventuellement paiement par chèque ou liquide si vous le souhaitez.

Vous êtes maintenant prêt à vendre !

Une fois les commandes ouvertes, n'hésitez pas à tester en initiant une commande pour vérifier que vous arrivez bien sur l'écran on l'on doit saisir son numéro de carte bleue pour payer la commande.

Pour ouvrir le paiement en ligne dans d'autres groupes : il suffit de définir le responsable légal comme dans l'étape 1. Ensuite, affichez votre dossier Mangopay. Cagette.net retrouvera automatiquement le dossier Mangopay que vous avez déjà constitué.

Récupérer les fonds après la distribution

Validation de distribution

Avant de récupérer les fonds, vous devez valider la distribution. (voir la documentation : <https://wiki.cagette.net/admin:validationdistrib>)

Assurez vous bien que les commandes inscrites dans Cagette correspondent bien à ce que les clients ont reçu. N'oubliez pas de gérer les éventuels remboursements si des clients n'ont pas reçu tous leurs produits.

Les paiements et les commandes enregistrés dans Cagette.net doivent correspondre à la réalité.

Virement

Si votre compte est validé par MangoPay, vous pouvez déclencher quand vous le souhaitez un virement dans l'onglet "paramètres", "paiements Mangopay" en cliquant sur "Demander un virement".

Remboursements

Si un client n'a pas eu la totalité de ses produits, il faudra le rembourser partiellement ou totalement en fonction des cas.

Si vous êtes le jour même de la distribution ou quelques jours plus tard, vous verrez apparaître le bouton "Valider la distribution" dans l'onglet Distributions.

C'est cette page de validation de distribution qui va vous permettre de confirmer les produits livrés et les sommes encaissées. Une fois validée, la distribution et ses commandes ne sera plus modifiable.

Cliquez sur le nom des clients concernés par un remboursement. Modifiez sa commande en retirant les produits non livrés, Cagette va vous indiquer qu'il a trop payé. (dans l'exemple ci-dessous, les aubergines n'ont pas été livrées, on doit donc rembourser 15€ au client)

Cliquez sur "saisir un remboursement" et valider. La demande sera transmise automatiquement à Mangopay et le client sera remboursé rapidement.

Contraintes

Produits à poids variables : Attention, si vous vendez des produits à poids variables (volailles, fromage à la coupe ...) , le paiement en ligne vous posera problème et pourra mener à de multiples ajustements de paiement (paiement complémentaire en liquide à la livraison, ou micro-remboursement...)

Cagnotte : Il n'est pas conseillé d'utiliser le paiement en ligne en même temps que le paiement "Cagnotte". Comme il est impossible de savoir à quels produits correspond un paiement Cagnotte, nous ne pouvons définir le montant de TVA d'un paiement cagnotte. Si votre entreprise n'est pas soumise à TVA ce n'est pas important.

TVA : l'activation du paiement en ligne fait que Cagette va générer des rapports de commandes, mais sans la TVA pour le moment, qu'il vous faut calculer à côté (appliquez votre TVA sur le HT, et une TVA de 20% sur les frais techniques). Pensez malgré tout à bien spécifier le taux de TVA de tous vos produits sinon cela faussera le rapport en matière de TVA. Exemple : de votre justificatif, vous pouvez générer le tableur suivant pour obtenir la TVA :

JUSTIFICATIF

Distribution du Vendredi 12 Juin à 14:30

Ventes, ventilées par moyen de paiement.

	TTC
Paieements CB en ligne	28 €
Frais techniques (3.6%)	- 1,01 €
Paieements en liquide	60.5 €
Paieements par chèque	0 €
Paieements par virement	0 €
TOTAL	87,49 €

Distribution du Vendredi 12 Juin à 14:30				
Ventes, ventilées par moyen de paiement.				
	TTC	taux TVA	HT	TVA
Paieements CB en ligne	28	0,055	26,54	1,46
Frais techniques (3.6%)	-1,01	0,20	-0,84	-0,17
Paieements en liquide	60,50	0,055	57,35	3,15
Paieements par chèque	0,00	0,055	0,00	0,00
Paieements par virement	0,00	0,055	0,00	0,00
TOTAL	87,49		83,04	4,45

Questions fréquentes

Ma banque me propose des tarifs plus avantageux, est ce que Cagette.net peut intégrer la plateforme de paiement en ligne de ma banque ?

Non, l'intégration d'un prestataire de paiement sur Cagette.net nécessite beaucoup d'heures de travail et un gros investissement de notre part. Il ne nous est donc pas possible de répondre favorablement à ce type de demandes. De plus, les banques françaises sont très loin d'offrir l'éventail

de fonctionnalités que propose des acteurs spécialisés comme Mangopay.

Comment mes clients vont reconnaître les paiements Cagette.net sur leur relevé bancaire ?

Les paiements apparaissent comme ceci : "Paiement Par Carte Mgp Cagette.net" + date

En cas de produits non livrés, comment se passe le remboursement ?

La marche à suivre est indiquée dans le paragraphe "Remboursement". Le client est débité du montant de sa commande le jour où il commande. Si il y a remboursement, il sera déclenché le jour où vous validez la distribution et déclenchez le remboursement. Il y aura donc 2 opérations sur le compte bancaire de votre client.

From:

<https://wiki.cagette.net/> - **Documentation Cagette.net**

Permanent link:

https://wiki.cagette.net/admin:admin_mangopaygroup?rev=1610644077

Last update: **2021/01/14 17:07**

